

- Liste des pièces à fournir - pour la location d'un studio en 2023

Vous souhaitez louer un studio meublé à la Maison de la Formation : nous devons constituer un dossier.

1° - Pièces à remplir et/ou à signer (fournis par notre établissement) :

- ▶ Engagement de location (2 exemplaires),
- ▶ Acte de caution solidaire rempli et signé par la personne qui accepte de se porter caution pour vous (2 exemplaires),
- ▶ Règlement Intérieur (2 exemplaires),

2° - Pièces à fournir par le locataire :

- ▶ Caution de 189,00 €,
- ▶ 1^{er} loyer (pour information : loyer 189 € + charges 74 €, soit un total de 263,00 €/mois),
- ▶ Copie de votre pièce d'identité,
- ▶ Justificatif de scolarité ou de formation continue,
- ▶ Attestation d'assurance mentionnant l'adresse du logement et la période où le studio sera assuré.

3° - Pièces à fournir par la personne qui se porte caution pour vous : (elle doit travailler et avoir un domicile en France),

- ▶ Copie de la Carte Nationale d'Identité,
- ▶ Copie des 3 derniers bulletins de paie si salarié ou RIB + extrait Kbis pour gérant d'entreprise ou RIB + Attestation d'allocations (retraite par ex ...).